

Intervention de Thierry Brochot, pour le groupe écologiste : Présentation de la motion « Pour une réhabilitation collective des « fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale ».

Monsieur le Président,

Monsieur le Président du CESER,

Chèr-es collègues,

Je tiens en préambule à remercier les groupes de la majorité régionale de leur soutien à ce texte que j'ai proposé à l'examen de notre assemblée.

Je ne vais pas paraphraser le texte de la motion dont vous avez amplement pu prendre connaissance mais je souhaite toutefois vous livrer quelques éléments de contexte.

Cette motion et le débat auquel elle appelle au sein du Conseil régional n'est **pas un acte isolé**. Elle s'inscrit en effet dans une démarche nationale et, dans des termes plus ou moins analogues, un texte de cette nature a déjà été voté dans **plusieurs Régions**, dont la Champagne-Ardenne voisine et par une **trentaine de Conseils généraux**, dont, en 2008, les 3 Conseils généraux de Picardie. Collectivités auxquelles s'ajoutent de **nombreuses communes**, la dernière en date étant Clermont-de-l'Oise le 15 octobre dernier.

Il y a **100 ans** cette année, se déroulait la première bataille de l'Aisne, en Champagne-Ardenne et dans notre région. C'est la raison pour laquelle, pour ce symbole, que nous avons demandé que ce point soit ajouté à notre ordre du jour en cette fin d'année.

Depuis de nombreuses années, des associations telles que la Ligue des droits de l'Homme, la fédération de la Libre-Pensée, l'ARAC se mobilisent pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale et c'est la compilation de leurs travaux qui permet d'établir les registres et les statistiques. **639 fusillés pour l'exemple** ont été identifiés et authentifiés. **124 l'ont été en Picardie dont 33 jeunes soldats picards**. Sur ces 639 fusillés, **42 seulement ont été réhabilités à ce jour.**

La motion qui vous est proposée demande au Président de la République une expression solennelle sur ce sujet. En effet, 100 ans après, la réhabilitation serait essentiellement symbolique. Avec cette motion, nous avons l'opportunité d'apporter aux familles des fusillés pour l'exemple le soutien de notre collectivité et, au-delà de nous de l'ensemble de la Région.

Mais nul mieux que le **Président de la République**, au nom de l'ensemble de la Nation qui l'a désigné au suffrage universel, ne peut porter avec la légitimité et la force nécessaires, sur l'ensemble du territoire, la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple dans la mémoire collective.

Je vous remercie de m'avoir offert l'opportunité d'ouvrir ce débat.